

LÉVIS, Septembre 1909.

VOL. XV—N° 9

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de septembre :—Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—La sépulture de Montcalm (*suite et fin*), P.-B. Casgrain.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement \$2.00 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

F.-J. Audet, *Gouverneurs, lieutenants-gouverneurs et administrateurs de la province de Québec, des Bas et Haut Canadas, du Canada sous l'Union et de la Puissance du Canada, 1763-1908.*—Ottawa, 1909.

L'abbé Auguste Gosselin, *Le vrai monument de Champlain : ses œuvres éditées par Laverdière.*—Ottawa, 1909.

Pascal Poirier, *Des Acadiens déportés à Boston, en 1755. Un épisode du Grand Dérangement.*—Ottawa, 1909.

Olivar Asselin, *Feuilles de combat : Les "souvenirs politiques" de M. Chs Langelier.*—Montréal, 1909—\$0.15 l'exemplaire.

Annuaire de l'Université d'Ottawa pour l'année académique 1909-1910.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV SEPTEMBRE 1909 N° 9

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

M. de la Corne raconte très au long comment il s'adressa à la Cour pour se faire exempter de cette dépense, et pour demander certains privilèges, et donne à ses amis de Québec la bonne nouvelle de son succès. D'après lui, l'abbaye qui ne donnait que quatre mille et quelques cents francs de revenu net, pourrait, bien administrée, en donner jusqu'à dix mille.

Dans la même lettre, qui est interminable, je note le passage suivant :

“ A l'égard du ménage que je tiens à Meaubec, et que tous mes prédécesseurs ont tenu, à commencer par M. de Laval qui y a mis les premiers meubles qui y sont encore, il n'est pas possible de faire autrement. Meaubec est peut-être l'endroit le plus vilain et le plus misérable du Berry. Le village est composé de 18 à 20 maisons de paysans, éparses çà et là, qui sont tous gueux comme des rats d'église. Il y a pour toute ressource la maison du curé, qui n'est guère mieux que les autres, et qui, les trois quarts de l'année, mange et vit avec des racines et porte des sabots. Voilà, mes-

sieurs, les raisons qui ont obligé mes prédécesseurs et moi à tenir ménage. Ou il faut que l'agent aille à Chateauroux, distant de cinq lieues de l'Abbaye, pour trouver une pension, ou il ne peut se dispenser de tenir son ménage, et encore faudrait-il qu'il le tienne quand il viendra pour affaires à l'Abbaye. Il est nécessaire d'y résider. Il n'est pas moins indispensable d'y recevoir les voisins et les curés voisins qui dépendent de nous et qui viennent rendre leur devoir de fort loin. Peut-on se dispenser de leur donner à dîner ou à souper?...

“ J'ai reçu une lettre de M. l'Evêque, une de M. Briand, une de M. Rigauville et une de M. St-Onge. Je juge que celles de nos autres confrères auront péri ainsi que celles de toute ma famille dont je n'ai pas reçu une seule lettre, à l'exception d'une de St-Luc ⁽¹⁾ et de la mère Lacroix. Je n'ai point encore su ce qu'est devenu le 5^{me} navire. Il est sûrement pris ou péri. Voilà ce qui ne s'est pas encore vu depuis que le Canada existe.

“ La description que vous me faites, messieurs, de la triste situation où est notre pauvre pays, tant par la disette affreuse que par les maladies qui y règnent, la misère où vous êtes, me percent le cœur et m'accablent de tristesse et d'inquiétude pour vous et tous ceux qui m'intéressent. Je n'ai que trop lieu de craindre que cette maladie n'ait augmenté au commencement de l'hiver et n'ait fait dans le Canada autant de ravages qu'elle en a fait à Brest après l'arrivée des vaisseaux. On n'ose pas dire le nombre des morts. Il a fallu y envoyer des médecins de Paris. La plus grande partie de ceux de ce port et des vaisseaux sont morts. Que le temps va me durer d'ici à l'arrivée du premier navire qui viendra de Québec, mais que je redoute en même temps les nouvelles qui en viendront! Fasse le ciel qu'elles soient plus consolantes que je ne les espère et

(1) Son frère.

que vous jouissiez tous d'une bonne santé et que vous ayez eu assez de vivres pour attendre les secours de France ! Car de la manière dont on m'a écrit, vous êtes aux derniers expédients. Vous êtes bien bons, mes chers confrères, de parler de gratification, comme du revenu de mon doyenné dans l'occurrence où vous vous trouvez ; je vous veux du mal de n'avoir pas tout gardé, vous devez penser que j'ai ici assez d'amis pour trouver crédit en pareil cas, et sans argent je ne mourrais pas de faim à Paris, au lieu que vous ne pouvez avoir de pain et de la viande qu'à force d'argent. Je pense que vous jugez assez favorablement sur mon compte pour croire que je n'aurais jamais trouvé mauvais que vous eussiez partagé mon petit revenu ; nous nous serions toujours bien arrangés par la suite. Si, cette année, vous en avez besoin, comme cela pourrait être, usez-en, je vous prie, librement et hardiment ; comptez que je me tirerai ici bien d'affaire. J'ai une inquiétude affreuse au sujet des semences ; je crains que vous n'avez de quoi à les faire. Hélas ! que deviendrait le pays ? Je compte sur la divine Providence et sur les sages précautions de M. l'Intendant, qui a prévenu de bonne heure la disette qui règne dans le pays (1).

(1) Hélas ! faut-il ici noter l'ignorance incommensurable de notre intelligent chanoine au sujet de Bigot. Il demeurait à Paris depuis des années et il ne connaissait pas Bigot, et il était canadien ! L'abbé de l'Isle-Dieu—un français qui aurait mérité d'être canadien et qui l'était de cœur et d'âme et d'actions—en savait plus long que lui.

Nous avons déjà vu ce que pensait l'abbé de l'Isle-Dieu sur l'infâme intendant. Voici encore d'autres détails. L'abbé écrit le 29 mars 1754, à Mgr de Pontbriand : " M. Bigot vide ses magasins et se défait sur le compte du Roi de ses pacotilles. Que fera-t-il de ses vaisseaux de commerce et de ses bâtiments de transport, qui ne font autre chose pendant les cours de l'année que de voiturer dans la belle saison et d'hiverner pendant les glaces dans les ports de nos colonies occidentales, pour ne pas les avoir sur son compte ?

“ Il est temps, messieurs, de vous parler de nos affaires communes ; j'ai répondu aux mémoires... par une requête d'environ cent pages ; j'ai sué sang et eau. Mon avocat m'a fait attendre...” Et oui, tout le monde attendait et suait et se purgeait.

Le 17 avril 1758, M. de la Corne écrit à ses confrères et leur parle “ de la grande requête que nous avons signifiée, l'été dernier.”

“ Vous croyez, peut-être, Monseigneur, qu'ici nous ne savons rien, ou que fort peu de chose de ce qui se passe chez vous ; pardonnez-moi, et si le ministre veut, il n'a qu'à dire : *loquere et loquar* ”. Malheureusement il était inutile de parler à des gens qui ne demandaient qu'à s'amuser ; ce qui est surprenant, c'est que M. de la Corne fût tenu dans une ignorance aussi profonde des exactions et des crimes de Bigot, à cette époque critique de notre histoire, où ses frères à lui, les de la Corne, étaient au premier rang pour sacrifier au salut de la patrie canadienne, leurs personnes et leur sang. C'est un véritable mystère. Il est évident que notre chanoine aurait gagné à causer davantage avec l'abbé de l'Isle-Dieu.

Et que pensait le même abbé de l'Isle-Dieu de Vaudreuil et de Montcalm ? Voici ce qu'il écrit à Mgr de Québec :

29 mars 1754.—“ Vous me demandez si M. le Marquis de Vaudreuil est nommé gouverneur général, oui. S'il partira cette année, non ; à moins qu'avant le mois d'août qui est le temps le plus tardif où puisse partir une frégate de France pour Québec, à cause des gelées, il n'arrivât quelque révolution qui obligeât la cour à faire partir M. de Vaudreuil pour apaiser un mécontentement que je vois universel et prêt à éclater.”

25 mars 1755.—“ Il n'est pas nécessaire que je vous annonce M. et madame de Vaudreuil, puisque c'est par eux que je vous fais passer ma lettre ; mais je puis du moins vous féliciter sur l'acquisition que vous en faites dans la colonie... Les larmes qu'ils ont fait répandre à la Nouvelle-Orléans, à leur départ, et les regrets qu'ils y ont laissés sont d'heureux pronostics. Fasse le ciel qu'ils ne soient pas traversés dans le bien qu'ils sont capables de faire ! ”

19 avril 1755.—“ Vous allez avoir M. de Vaudreuil et vous aurez un chrétien et un citoyen ”.

28 mars 1756.—“ M. et Madame de Vaudreuil m'ont fait l'honneur de m'écrire. Je leur fais réponse. Je ne suis pas étonné qu'on les ait reçus avec plaisir, avec joie et

Le 28 avril de la même année, 1758, M. De Lorme écrit au Chapitre :

“ Par le seul triplicata de la lettre que vous m’avez fait l’honneur de nous écrire en date du 6 nov. 1757, vous m’apprenez la mort de mon frère le chanoine et grand pénitencier dont j’ai été fort touché, quoique je m’y attendisse depuis plusieurs années, eu égard aux

acclamation. Ils étaient désirés et ils sont bien propres à se faire aimer.”

Il dit du marquis du Quesne qu’il est “ haut, altier et suffisant et qu’il ne se doute pas seulement de l’importance de l’Acadie.”

“ Vous avez raison de dire, monseigneur, que si votre respectable Gouverneur Général réussit, il sera couvert de gloire et que *s’il échoue, on ne pourra le blâmer*. Je voudrais bien du moins qu’on lui envoyât le cordon rouge, il mérite cette décoration et elle est nécessaire vis à vis des Anglais. J’y ai fait tout ce que j’ai pu...” Et voici ce que l’abbé de l’Isle-Dieu écrit à l’évêque sur Montcalm :

“ Je crois que vous serez content du commandant que la Cour vous envoie, M. le Marquis de Montcalm... j’ai eu nombre et de très longues conférences avec lui... il a l’imagination assez vive, par conséquent beaucoup de sagacité et de pénétration et ce que j’en aime le mieux, le flegme (quand il le faut) et le sérieux de la réflexion. Je lui ai communiqué tout ce que je pouvais savoir de vos différentes colonies, du caractère de ceux qui les habitent (Canadiens ou Sauvages naturels du pays). Je lui ai surtout beaucoup parlé de vous, Monseigneur, de M. le Marquis et de Madame la Marquise de Vaudreuil, peu de M. Bigot, mais assez pour qu’il puisse lui dire que je lui en ai parlé.

“ Je lui ai surtout dit beaucoup de choses de nos chers officiers Canadiens, dont je lui ai fait un portrait propre à mériter son amitié et son estime.

“ J’ai tâché de lui insinuer qu’il devait mériter leur confiance s’il voulait réussir dans un pays qu’ils connaissent mieux que lui, et que d’ailleurs sa propre gloire était attachée à la leur, comme la leur à la sienne. Il m’a paru très bien disposé et surtout à conférer de concert et avec confiance sur les expéditions qu’il y aurait à faire avec notre cher et respectable Gouverneur, que je suis persuadé que vous possédez avec autant de satisfaction que vous l’avez désiré avec empressement.”

différents maux dont il était attaqué, qui ne lui promettaient pas une longue vie...”

“ On ne peut plus être sensible que je le suis aux marques d’amitié et d’estime que vous avez eues pour lui tant de son vivant qu’après sa mort. Je vous en fais mes très humbles remerciements et en serai toute ma vie reconnaissant. Je le recommande à vos prières. Je n’ai pas moins été touchés, messieurs, de la mort de M. de Tonnancour, notre théologal, dans la fleur, pourrais-je dire, de son âge. Ses bonnes qualités et le talent particulier qu’il avait pour les cérémonies de l’Eglise et le culte des autels, méritent les regrets de tous ceux qui l’ont connu. J’en dois être plus fâché que personne par l’attachement que j’ai toujours eu pour lui et pour sa famille.....

“ Il n’est pas question, Messieurs, des raisons que vous avez eues de mettre M. de Lacorne à mon lieu et place pour gouverner en France les affaires du Chapitre. Je ne saurais les désapprouver : il est jeune et plus en état que moi d’agir. Il faut espérer qu’il s’en acquittera bien. Cela ne m’empêchera pas cependant, comme intéressé, de veiller à ce qui se passe et de lui donner les conseils que je croirai nécessaires pour le bien et l’avantage de notre Chapitre. Il me communique assez volontiers les affaires, ce qui fait que vivant ensemble en bonne intelligence, elles en iront toujours mieux.

“ J’ai cru, messieurs, après les services essentiels que je vous ai rendus, pouvoir vous demander une pension pour le reste de mes jours ; mes amis et des personnes censées m’ont dit que j’étais en droit de l’exiger. Vous me répondez que vous n’êtes pas en état de m’accorder la demande que je vous ai faite, que notre Chapitre est trop pauvre, que vous avez bien de la peine à vivre. Jugez de celle dans laquelle je dois être, puisque pour me soutenir je me vois réduit à mon canonicat. Vous avez presque tous avec votre prébende, du

bien de patrimoine. Je comptais en avoir aussi ; mais mon frère qui avait le peu de bien qui me restait entre les mains, a su en disposer de son vivant, sans m'en rendre aucun compte depuis que je suis en France, quoique je l'en ay souvent pressé. Il n'en est pas mort plus riche. Quoi qu'il en soit, messieurs, je ne veux point d'affaires ; je veux vivre avec vous en bonne intelligence, en paix et en union. Je crois cependant que ne pouvant me faire une pension, vous ne me refuserez pas de me laisser en forme de gratification ce que je peux redevoir à notre Chapitre par mes comptes ou autrement. J'en ai fait ma soumission à M. l'abbé Lacorne. Ce n'est point un argent que vous aurez à déboursier, vous n'en serez ni plus riches ni plus pauvres, et cette gratification me tranquillisera jusqu'à ce que la Cour me donne de quoi vivre.....

“ Je crains fort que notre procès contre le séminaire ne dure encore longtemps, les écritures de part et d'autres ne finissent pas, ce qui me désole ; nous attendons cependant le bureau incessamment. Dieu veuille qu'il arrive ! ”

Le 5 mai 1758, M. de la Corne écrit au sujet du ca-deau qu'il a fait au grand maître des eaux et forêts, et qui a été très utile pour obtenir l'arrêt du Conseil d'Etat “ qui me permet la coupe de tous nos bois... et qui renvoie par devant le dit grand-maître toutes les contestations nées et à naître sur les usurpations qui nous ont été faites, sur les arrangements que M. de Lorme a faits à notre préjudice, sur les établissements que les paysans ont faits dans nos bois en s'emparant de portions de terre considérables ; ce qu'il doit juger en dernier ressort sauf l'appel du conseil, ainsi que je l'ai demandé par ma requête. Vous voyez, messieurs, combien j'ai besoin de me ménager cet homme. D'ailleurs il est en partie la cause que je suis exempt de payer sur la vente des bois aucuns droits aux hôpitaux et aux receveurs généraux, et que je n'ai aucun frais à

faire pour la vente de ces bois qui devaient être mis à l'enchère à la maîtrise d'Issoudun : tous les frais et droits emportent au moins les deux tiers de provenu des bois...

“...Mgr l'évêque de Digne, actuellement d'Orléans, et M. de Saintes qui est à la tête des Economats, ont trouvé mon arrêt si extraordinaire et si favorable qu'ils m'ont conseillé de le tenir secret et de faire couper sans bruit, de crainte qu'il ne vienne à la connaissance des receveurs généraux et de la commission du clergé qui stipule pour les hôpitaux, qui sûrement y mettraient opposition et m'obligeraient au moins à leur payer leurs droits, ou il me faudrait entrer avec eux dans un procès d'où je ne sortirais pas de dix ans. Aussi, de concert avec le grand Maître, nous ne disons pas un mot. Il me tarde que le mois d'octobre soit arrivé pour faire jeter bas la futaye et la faire enlever... Le présent que je fais ne dépassera pas 1200 livres tant pour ce que je lui ai donné que ce que je lui donnerai... et il nous sauvera au moins 25,000 livres de droits, voleries et pilleries ; car tous ces messieurs grugent les ecclésiastiques, abbés et communautés ; c'est la chose du monde la plus criante. Le malheur est qu'on n'y peut remédier. Les lois sont faites ainsi : il vaut autant, dit-on, que ces gens-là pillent les revenus des bois des abbayes que de voir les abbés les manger et les détruire eux-mêmes. Au moins les premiers les conservent et les font conserver. Cependant on pense à faire un nouveau règlement, à ce que j'ai entendu dire, afin de modérer un peu l'appétit de ces affamés et des autres grugeurs. Dieu merci, je me compte sorti de leurs pattes ; je chanterai victoire quand ma futaye sera coupée. Car quant au taillis, je ne les crains point et n'ai rien à craindre que du seul grand Maître, mais je l'ai pour moi... Si nos bois, dans 15 ans, ne nous donnent que 4000 frs de rente, je serai fort trompé...”

Lettre du même, 21 juin 1758, au Chapitre :

“... Je connais, mes chers frères, quelle a été votre

misère, elle m'a affecté singulièrement depuis six mois, et je n'ai pas mangé un bon morceau que je ne me le sois reproché et n'ai désiré le partager avec vous... Je vous ai marqué que MM. du Séminaire m'avaient signifié enfin leur réponse, il y a environ cinq semaines, par une requête qui n'est pas moins destituée de vérité et de bonne foi que les précédents écrits qu'ils ont faits. Je me suis renfermé pendant trois semaines pour répondre ; ⁽¹⁾ il y a douze jours que j'ai porté à mon avocat cette réponse qui consiste en 40 pages in-folio. Je la lui ai remise comme devant faire seulement les matériaux de la réponse que nous avons à faire ; mais après l'avoir lue et examinée, il a voulu l'adopter telle que je l'avais faite sans y rien changer, en me faisant beaucoup de compliments dont je ne suis point du tout flatté, parce que je sais qu'il devait donner une autre forme, mais cela lui aurait emporté beaucoup de temps. J'imagine que c'est la raison qui a fait qu'il ne l'a pas retouchée. Au reste, je crois avoir répondu aux misérables chicanes qu'on nous fait et avoir suffisamment fait voir que l'interprétation que le Séminaire s'efforce de donner à la Bulle est forcée, téméraire et fausse...

“ J'avais, comme je vous l'ai marqué, obtenu le Bureau ; mais à la veille ils m'ont signifié cette frauduleuse requête à laquelle il a été nécessaire de répondre. On m'avait promis le Bureau pour Compiègne, il devait y en avoir deux par semaine. Mais les choses sont bien changées, puisque le Roy ne va plus à Compiègne, ce qui n'est pas arrivé depuis peut-être plus de

⁽¹⁾ Avec ce système admirable, on aurait pu se rendre pour la fin du procès jusqu'au jugement dernier. Car après avoir lu cette réponse du chanoine de la Corne, les prêtres du Séminaire pouvaient à leur tour sentir le besoin de s'enfermer pour écrire une autre réponse, puis le chanoine de recommencer sa retraite et ses mémoires, etc. Quels plaideurs ! quels plaideurs !

30 ans. Il n'y qu'à moi que sont réservés ces traverses et ses obstacles. Il est aujourd'hui fort difficile de l'obtenir pour Paris..."

M. de Boulogne croit qu'il faudra attendre au mois d'octobre où ce fameux bureau se tiendra à Fontainebleau ; mais le chanoine ne peut y consentir et il " a mis les fers au feu " pour l'obtenir avant cette date. "Tout ce que j'avais fait vis-à-vis M. de Moras est devenu inutile parce qu'il est retiré. Je pars sous deux jours pour Versailles pour aller demander la protection de MM. Massia et le Normand, successeurs de M. de Moras." Il a fait un voyage à Meaubeck appelé d'urgence par M. Boutroux, son homme d'affaires, pour ce qui regardait les papiers de l'abbaye et pour des réparations à faire à un moulin. Sa santé est meilleure, il en remercie Dieu.

Lettre du même, 6 février 1759.

" Messieurs,

" J'apprends avec bien du plaisir, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et son duplicata que j'ai également reçu, que vous jouissez tous d'une santé parfaite, et que M. Brillant est convalescent. J'espère que sa santé se sera fortifiée, je le souhaite et le désire de tout mon cœur. Nous avons bien des grâces à rendre à la Providence de nous l'avoir conservé. Vous vivrez tous longtemps, MM. et chers confrères, si les vœux que je forme pour vous sont exaucés. Nous sommes, grâce à Dieu, en bonne intelligence, nous avons la paix ; j'espère que nous la conserverons aussi longue que nos jours.

" J'ai connu par vos lettres particulières que vous aviez eu quelques suspicions sur mon compte ; vous avez été étonnés de ne point recevoir en prime de mes lettres. Mgr, dites-vous, en avait reçu une, et quelques autres personnes. Le bruit courait que je voulais me séparer de vous, trouvant une place ailleurs, etc. Si

vous n'avez pas reçu, messieurs, mes premières lettres, ce n'est pas ma faute, puisque je les avais fait partir en premier. Si M. Gradis les eut mises, comme je lui avais marqué, non pas sur une frégate qui est faite pour donner et recevoir des coups, mais sur un bon voilier marchand qui sait les éviter et fuir, vous les auriez sûrement reçues et vous n'auriez sûrement pas douté de ma vigilance et de mon exactitude. Quant aux discours qu'on a tenus dans Québec et qu'on a essayé de vous faire entendre, ils n'ont ni père ni mère : ce sont ou gens qui spéculent, ou de nos bons amis qui étaient intéressés à parler ainsi. Si nous nous mettons sur le pied de les écouter et de nous affecter de tout ce que l'on dit et de ce que l'on pourra dire, nous aurions de la bonté de reste.

“ Les spéculateurs en diront bien davantage cette année, puisque le roi me fait la grâce de me donner l'abbaye de l'Etoile, ordre de St-Bernard, diocèse de Poitiers, distante de dix lieues de Meaubeac. Non, mes chers confrères, ni cette grâce, ni rien au monde ne pourra me séparer de vous, ni me faire abandonner les intérêts de notre pauvre Chapitre.

“ Je vous suis inséparablement attaché. Je désirerais que le revenu de mon abbaye fût plus considérable, je l'ignore encore, et qu'il me permit de vous en donner des preuves ; mais elle me met aux abois cette année et l'année prochaine. Il me faut payer 6 à 7,000 frs de Bulles et de frais pour la prise de possession et de la suppression de la mense conventuelle. Le Roy veut qu'elle soit éteinte. Cette abbaye était cy-devant régulière, elle a été sécularisée et mise en commende pour me la donner. (1) Cette dernière affaire est faite et

(1) Cette même année, l'abbé de l'Isle-Dieu présentait un très intéressant mémoire à la Cour pour demander une abbaye pour Mgr de Pontbriant, et rappelait ses requêtes précédentes à l'ancien évêque de Mirepoix, les ordres du roi à celui-ci, sans résultat, sa nouvelle requête au card-

consommée ; mais en voilà bien long, tandis que j'ai tant de choses concernant nos affaires à vous marquer et qu'on nous menace que les navires partiront sous dix jours. Je suis à ma première lettre... Le rapporteur a été malade, après quoi il est allé en province pour se remettre ; à peine a-t-il été revenu qu'il est retombé malade, il a été... près d'un mois sans sortir de sa chambre... M. Villars vint chez moi, il y a environ trois semaines, me dire que M. Boullogne d'où il sortait lui avait dit que nos juges voulaient remettre

nal de la Rochefoucault, mort avant d'avoir pu faire quoi que ce soit pour le pauvre évêque de Québec, etc. Enfin l'abbé demande de nouveau et réfute d'avance les objections : " On allègue qu'en donnant une abbaye à l'Evêque de Québec, il en serait trop éloigné..." Il répond : " D'ailleurs M. l'Evêque de Québec n'est pas plus éloigné de France que le Doyen de son Chapitre à qui on vient de donner une abbaye qui ne pouvait être mieux placée, par les services que sa famille et ses propres frères ont rendus et continuent de rendre dans nos colonies." Quelle fine critique des mérites personnels de l'abbé de la Corne ! Au reste, il est certain, et cela a été déjà amplement prouvé, que l'abbé de l'Isle-Dieu souffrait beaucoup de voir que l'abbé de la Corne s'obstinât à résider à Paris au lieu de Québec. Je profite de l'occasion pour dire que l'abbé de l'Isle-Dieu était, d'après moi et d'après les documents, infiniment supérieur comme intelligence et jugement, aux abbés De L'Orme et de la Corne, et à Mgr de Pontbriant lui-même. D'après l'abbé Lindsay, (*Louis Liénard de Beaujeu*, Extrait de *La Nouvelle-France*, 1907) l'abbaye de l'Etoile avait été demandée pour l'abbé de Beaujeu dont j'ai déjà rappelé le souvenir. Il est évident que cette supplique (pas de date, vers 1742), contrairement aux espérances et à ce qui a été écrit sur le sujet, " (ne) fut (pas) gracieusement accueillie et que les serv. ces rendus à la France et au Canada par la famille de Beaujeu n'obtinrent (pas) cette digne marque de reconnaissance dont le studieux abbé allait (non) profiter pour aspirer aux grades supérieurs."

Il faut ajouter que l'abbaye de l'Etoile fut donnée au chanoine de la Corne et non pas au Chapitre. L'Eglise de Québec ne reçut *jamais rien* de cette abbaye, mais de l'Assemblée du clergé, ce qui est bien différent. Voir *Louis Liénard de Beaujeu*, page 10 ; *La Nouvelle-France*, 1907, page 75.

notre affaire à l'année prochaine et savoir avant quels seraient les événements de la guerre en Canada, que ce pays pouvait être pris, qu'il y avait apparence que l'on perdrait beaucoup de temps sur des examens et à faire des réglemens pour une chose qui n'aurait peut-être pas lieu, etc. Je répondis très uniment à M. de Villars que ces messieurs étaient les maîtres et que nous étions faits pour nous soumettre. Mais je fus tout incontinent chez M. de Boullogne, sans trop lui faire connaître qu'on lui avait suggéré ces propos. Je m'attachai à les combattre et finis par dire qu'en supposant que le pays fût pris, ce qui n'était pas à croire, le Canada nous serait sûrement rendu, parce que les Couronnes ne souffriraient pas que les Anglais, qui certainement deviennent trop puissants, le gardassent. Enfin je lui parlai avec toute la fermeté et l'activité dont je suis capable, et il me promit sur le champ que notre affaire serait mise sur le bureau au commencement du carême... Ainsi, messieurs, s'il ne nous arrive pas de catastrophe, nous ne sommes pas éloignés du rapport, et je pense que le fond du procès, c'est-à-dire l'article de la cure, sera jugée vers Pâques. Dieu le veuille !

“ Vous me marquez, messieurs, qu'un accommodement serait notre fait, vous me paraissez pencher pour cela, et vous m'engagez en quelque façon à le faire. Je ne vous cacherai pas que j'ai été un peu surpris ; cette façon de penser de votre part est bien différente de celle que vous m'avez marquée dans vos lettres des années précédentes ⁽¹⁾ où vous m'enjoigniez positivement de n'accepter aucun accommodement, et je crains que vous ne vous soyez un peu trop ouverts là-dessus à

(1) Oui, mais depuis, M. de la Villangevin était mort, ainsi que M. de Tonnancour, et il est permis de croire que les nouveaux chanoines étaient moins ardents pour soutenir un procès qui n'aboutissait point et qui mangeait leurs revenus.

Québec et que notre partie n'en veuille tirer avantage. Ce qui serait fort disgracieux autant pour moi que pour vous. Ils ne manqueront pas de tenir bien des discours à cette occasion, peut-être est-ce déjà fait. Ils disent aux uns que c'est la faiblesse de notre cause ; aux autres que c'est malgré vous qu'on la soutient, puisqu'ils l'ont déjà dit dans leurs écrits... Quand le Chapitre a entrepris ce procès, il ne l'a fait qu'après un mûr examen des pièces ; ce n'a été qu'à mon corps défendant que j'ai accepté la députation et par déférence pour le corps... je n'ai entamé cette affaire qu'après avoir consulté les trois plus célèbres avocats de Paris ; vous avez en mains cette consultation qui cependant a été faite avant que j'eusse trouvé bien des pièces essentielles.

“ Pour faire un accommodement, vous savez, messieurs, mieux que moi qu'il faut 1^o que les parties conviennent des faits ; 2^o qu'elles se cèdent mutuellement. Les prêtres du Séminaire ne veulent ni l'un ni l'autre ; il n'y a point d'autre accommodement à faire vis-à-vis d'eux que nous désister de tout. Voilà où ils en sont.

“ Si vous voulez actuellement savoir ma façon de penser, c'est que je le désirerais plus que vous, et malgré les défenses que vous m'en avez faites, je l'ai tenté plus d'une fois sans cependant trop m'avancer, mais je leur en disais assez pour les amener, s'ils eussent eu la plus petite volonté de le faire ; jusqu'à leur dire que je dépasserais le pouvoir que vous m'aviez donné là-dessus et que je me ferais fort de vous faire agréer l'arrangement que je ferais avec eux. M. Villars ne le niera pas. A la troisième visite qu'il me fit, je lui dis que tout le Canada me marquait qu'il passait en France avec un esprit de pacification et d'accommodement, qu'il avait fait sonner cela dans tout le pays, en disant qu'il emportait une procuration *ad hoc* et qu'il était étonnant qu'il ne m'en parlât pas. Je lui ajoutai que je n'étais pas moins empressé que lui de voir la paix

entre le Séminaire et le Chapitre et que je n'avais pas moins d'aversion que tout le Séminaire pour tout ce qui s'appelait procès et surtout chicane ; que sans l'avoir publié dans tout le Canada, je ne serais pas le dernier à me prêter. Voilà, messieurs, mot pour mot ce que j'ai dit à M. de Villars... J'eus pour toute réponse du Sieur de Villars que leurs messieurs disaient que cela ne pouvait se faire solidement. Je l'avais d'abord pensé, mais rien ne serait plus facile, si on voulait convenir des faits et se céder mutuellement en faisant homologuer les arrangements par un bon avocat du Conseil d'Etat ; mais c'est ce qu'ils ne veulent pas....” Le chanoine raconte ensuite une conversation qu'il a eue avec M. l'abbé de Pontbriand sur le même sujet et il ajoute : “ C'est à vous de voir si vous voulez vous désister. Il nous en a coûté bien cher ; tous les frais, grâce à Dieu, sont faits, car je ne veux plus écrire, ni répondre, nous en avons assez dit pour ce qui regarde la cure qui est notre but principal ; la nappe est mise ; je vais toujours aller mon train et tâcher d'avoir un arrêt.... ” Mauvaises nouvelles de Meaubec : Le chanoine n'a pu faire juger les affaires qui étaient renvoyées devant le grand Maître des Eaux et Forêts à Issoudun, ni en venir à un accommodement avec les habitants de Neuilly sur le grand procès que M. De L'Orme avait commencé quatre ans auparavant. Il va falloir plaider ! On travaille à la coupe des bois. Dans cette même lettre de 28 pages, je note le passage suivant :

“ Quant à M. de L'Orme, je lui ai parlé suivant vos intentions, il doit venir chez moi et je voirai son compte de la vente des bois futays de 1737. Je lui demanderai une reconnaissance telle que vous l'exigez ; mais elle ne servira pas de grand'chose, à ce que je crains fort, parce qu'à sa mort, Sarrazin son neveu ne manquera pas de dire que son argenterie lui appartient, qui est le seul objet sur lequel on puisse faire grand

fond ; car pour le reste on n'en fera peut-être pas 200 frs. Il a toujours mangé, et rien n'est si mince que ses meubles. Tout ce qu'il y a, c'est qu'il pourra nous rester quelque chose de sa prébende. Je crois qu'il va faire effectivement des efforts pour rentrer dans la possession de l'Isle Madame qui a été vendue à son insu et sans procuration de sa part. Vous voyez, messieurs ce que vous aurez à faire là-dessus... (1) J'ai bien retardé, mes chères confrères, à vous marquer la peine que je ressens de la fâcheuse et triste situation où vous continuez d'être, elle me touche plus sensiblement que je ne puis vous l'exprimer... Elle occupe maintenant tout Paris et tout le Royaume... Je m'occupe d'avance de vous recevoir ici et je trouverai le moyen de vous loger et de trouver du pain et du vin. Dieu veuille que nous n'en venions pas là ! En tout cas, je serai un peu consolé par le plaisir de vous voir tous et de vous embrasser et de partager avec vous la mauvaise fortune. Vous m'engagez, mes chers frères, à solliciter pour vous Mgr d'Orléans ; il est vrai que j'ai l'honneur de le voir et de manger avec lui tout le temps qu'il demeure à Paris, qu'il a même des bontés pour moi ; mais c'est parce que je l'approche de près que je vois qu'il n'est pas temps de le presser. Il est accablé par toute la Cour et ceux qui l'environnent ; il

(1) Il n'y avait rien à faire et franchement M. De L'Orme méritait mieux du Chapitre, puisqu'il lui avait fait gagner depuis des années 3000 frs de gratification du Roi, somme qu'il aurait pu obtenir pour lui-même. Mais la reconnaissance ! Ce qui est à noter aussi, dans tout cela, c'est la bonne amitié, fruit de la charité chrétienne et de l'éducation de famille, qui règne toujours entre les deux délégués du Chapitre ; aussi la coutume qu'ont les nouveaux arrivés de critiquer tout ce qui a été fait par leurs devanciers. De L'Orme et de Latour s'étaient plaints l'un de l'autre, de la Corne se plaint à son tour. Et de même que l'on avait commencé bien avant eux à critiquer les prédécesseurs, l'on a continué depuis, et c'est une coutume détestable.

n'a pas satisfait aux premiers engagements ; on lui serre la main à la Cour, et il n'est pas, pour ainsi dire, le maître. Je n'ose trop m'expliquer là-dessus : vous le concevez assez par le changement qui se fait dans le ministère. Il y a une preuve de cela : c'est qu'il veut donner une abbaye à Mgr de Québec ; il voit et il est persuadé qu'il en a besoin, il m'a même chargé de sa part de lui marquer qu'il y pensait sérieusement et que le Roy avec qui il en avait parlé était de son avis, et désirait de la lui donner. Cependant il n'a encore rien pu donner qu'à un seul ⁽¹⁾. Prenons patience ; qu'il vive et qu'il règne ! vous devez penser quelle serait ma joie si je pouvais vous procurer quelque chose. Il le disait souvent avec moi avant d'avoir la feuille et dans le temps où il était au point de l'avoir, en m'assurant qu'il penserait à moi et que je ne serais pas le dernier en date. Je savais à n'en point douter que c'était son intention et qu'il avait véritablement envie de m'obliger, tant pour m'obliger que pour faire plaisir à ses meilleurs amis chez qui il demeure et mange toujours. Cependant, malgré leurs instances pour moi et toute la bonne volonté qu'il avait, il a encore été 15 mois sans pouvoir me donner. Il a cru me donner 8000 frs environ, et je n'en aurai pas la moitié. On a été trompé, parce que cette abbaye était régulière.... Etant régulière, personne ne la demandait que des religieux à qui elle appartenait de droit. Il (Mgr de Blois) profita d'une occasion où le Roy n'avait pas été prévenu et ne s'était pas engagé ; il lui parla de moi et d'un mémoire des services de mes frères qu'il eut la bonté de lire, ce qu'il ne fait jamais, et par un travail particulier que Mgr d'Orléans fit avec lui, j'eus sur le champ l'abbaye de l'Etoile. Sans cette occasion, j'attendrais encore et je serais assuré d'avoir mieux, je ne vous le cache pas, je voudrais être à avoir, mais il s'en faut de

(1) L'abbé de la Corne lui-même.

beaucoup que je veuille me plaindre.” Le chanoine constate que ses confrères de Québec se sont imaginés qu’il leur donnait ses revenus de doyen du Chapitre, sa prébende de Chanoine, etc. Il met les choses au point et leur dit nettement qu’il veut bien leur faire crédit dans des temps difficiles, mais qu’ils seront obligés de lui payer tout cela. M. de la Corne signe cette lettre, du 6 février 1759 : “Lacorne abbé de l’Etoile.”

Les projets d’accommodement entre le Chapitre et le Séminaire arrivaient trop tard, et comme nous l’avons déjà dit, ce fut la conquête qui servit de jugement.

Voici ce que je trouve dans le Registre du Chapitre le 31 mai 1759 : Présents : MM. Poulin, Briand, Gail-
lard, Perrault, Resche, Rigauville, Cugnet, St-Onge et Collet. “M. Briand a présenté à la Compagnie une lettre de Monseigneur en date du 31 mai dans laquelle Sa Grandeur prie le Chapitre de l’informer 1^o du parti qu’il prendra dans la supposition d’un siège en forme, 2^o si restant à Québec il se prêterait au ministère. La Compagnie a répondu qu’elle resterait et se prêterait au ministère selon les desseins de Monseigneur...” Et c’est ce que firent en effet les excellents chanoines dont nous ne pouvons raconter ici les travaux et les sacrifices.

(à suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

LA SÉPULTURE DE MONTCALM

(Suite et fin)

Vers cette dernière époque, le célèbre peintre Reynolds faisait en Angleterre les portraits de Wolfe et de Montcalm pour servir de pendants. Ils ont été gravés par I. Barbié pour être mis de même en regard et afin de rappeler la mort simultanée des deux rivaux. A celui de Wolfe le graveur a ajouté au bas, dans l'encadrement, une copie minuscule du tableau de West, pour représenter sa mort. Comme œuvre historique cette peinture est fautive : des nombreux officiers anglais qui y sont peints en portraits, aucun n'était présent, et le sauvage accroupi au pied du héros mourant est un hors-d'œuvre qui détruit toute similitude de la vraie scène. (1)

Quant au portrait de Montcalm, Barbié n'a pas manqué de rappeler le souvenir qu'il savait toujours vivace, attaché à sa sépulture et inhérent à la gloire de son nom. Il a ajouté à ce pendant une réduction de la gravure de Martini, indiquant clairement le trou de la bombe.

Cette notion particulière de la bombe, ou si l'on veut, la continuité de sa tradition en France, est si bien établie que l'histoire lui donne cours aujourd'hui comme à un fait acquis.—De Beaudencourt, *Histoire Populaire du Canada*, p. 355, (1886) nous dit : " On l'enterra le soir même sous la chaire de l'église des Ursulines, dans une fosse creusée par l'éclat d'une bombe anglaise. C'était la tombe qui convenait à ce héros."

(1) Voir la reproduction de ces portraits dans *Les Batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foye*, pp. 40, 41. P. B. Casgrain.

Les Dictionnaires historiques s'accordent à répéter la même chose. Pour n'en citer qu'un seul, ouvrons la *Nouvelle Biographie Générale*, vol. 36, p. 148—de 1861 ; on y lit : “ Ses restes furent déposés dans le trou d'une bombe, dans l'église du couvent des Ursulines, où ils reposent encore.”

Il en est de même au Canada chez nos historiens modernes. Cf. *Smith, Doughty, Wood, etc.*

On peut ajouter, sans témérité, que les troupes françaises rentrées en France après la prise de Québec, ont dû inévitablement y propager l'histoire si attrayante de la tombe et en établir par là la tradition dans le pays.

Passons maintenant, abstraction faite de la preuve écrite, à la tradition orale qui a eu son cours au Canada et s'y continue, notamment au couvent des dames religieuses Ursulines de Québec, et arrivons à la contrepartie présentée impartialement par M. l'abbé Gosselin, en se basant sur un rapport fait à ce sujet en juillet 1840, par feu M. l'abbé Thomas Maguire, chapelain du monastère.

En cette qualité, ce dernier par sa compétence et la sincérité de sa conviction qu'il montre en renonçant à une idée chère qu'il avait entretenue dans le passé, a donné à son rapport, qui est bien rédigé, une plausibilité entraînante.

Personne n'a encore contredit, que nous sachions, soit feu M. Maguire, soit M. l'abbé Gosselin ; c'est pourquoi nous croyons faire une œuvre patriotique et nationale en détruisant la créance qu'on a pu leur donner, ou en dissipant les doutes qu'ils ont pu soulever à l'égard de cette tradition, qui doit être conservée chez nous comme un des joyaux de notre héritage national.

Il est évident que l'abbé Maguire n'a pas poussé assez loin ses investigations et n'a pas fait une enquête suffisante ; et que, pour n'avoir pu constater une tradition écrite, il aurait pu, au moins, en découvrir une

orale, bien établie dans le couvent et non ignorée dans le pays.

Car il est constant que dans le monastère des Ursulines, dès après la conquête, le souvenir de la récente sépulture de Montcalm, dans le trou d'une bombe qui avait défoncé le plancher de la chapelle, ne pouvait pas s'effacer du vivant des Mères qui en avaient été témoins, lesquelles ont commencé la tradition orale qui s'est continuée depuis de bouche en bouche. Même l'année dernière, en avril 1908, la vieille Mère Ste-Croix, alors dans sa 92ème année, et jouissant de son parfait entendement, confirmait à son Excellence Lord Grey, gouverneur du Canada, en visite au Couvent, l'exactitude et la continuité de la tradition comme les tenant de l'ancienne Mère St-Ignace, témoin oculaire des funérailles.

Dans les annales de la maison publiées en 1866, on lit au volume III, p. 8-9 : " Un des projectiles ayant fait une large ouverture dans le plancher de bas, assez près de la grande grille, on en profita pour creuser la fosse du général ; de là sans doute l'opinion si généralement reçue que M. de Montcalm fut enterré dans un trou de bombe ; tradition conservée en 1763 (*sic*) (1761) par l'Académie française (*sic*). " Cette fosse se trouvait à la place la plus honorable hors le sanctuaire, en face de l'endroit où se voit aujourd'hui le marbre de l'épithaphe, scellé dans le mur, pour indiquer la tombe.

Celle-ci se trouve en effet près de la grande grille, et tout vis-à-vis de la chaire ; ce qui est assez d'accord avec de Foligny.

Jusqu'en 1840, personne dans le monde littéraire, en ce pays ou ailleurs, n'avait publiquement mis en doute, que nous sachions, la croyance populaire à cette tradition. Ce fut alors que feu M. le commandeur Viger, scrutateur infatigable de nos données historiques, voulut se rendre compte du bien ou mal fondé de cette tradition. Allant droit à la source principale, il s'adressa aux Dames Ursulines par l'entremise de leur chape-

lain, feu l'abbé Thomas Maguire, qui, après une enquête, lui fit une réponse défavorable à la tradition, parce qu'il n'avait pu en découvrir *ab initio* une preuve écrite ou d'origine assez contraire pour y croire. Cette réponse est rapportée en entier par M. l'abbé Gosselin, p. 155.

On peut la résumer en peu de mots. Les Annales de la Maison ne font nulle part mention du trou d'une bombe ; la tradition dans le couvent est presque nulle ; elle ne paraît pas conservée chez le peuple ; la Mère St-Ignace lui a répété plusieurs fois qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou de bombe ; que lui-même doute qu'une bombe ait percé l'église ; et qu'enfin il y a impossibilité qu'une bombe ait atteint l'endroit indiqué. Il conclut que l'histoire de la bombe *est controuvée*, tout en exprimant son regret de perdre une douce illusion, " s'étant souvent bercé de l'idée pleine " de poésie d'un trou de bombe où Montcalm avait eu " le rare bonheur d'être déposé. "

L'abbé Maguire confesse n'avoir pu mettre la main sur la lettre de Bougainville, de 1761, pour le combattre de front ; il va sans dire qu'il ne connaissait aucunement les deux preuves que nous avons citées plus haut, ni l'*Eloge Historique* et sa publication. Quant à l'épithète, il ne veut pas prendre au sérieux le sens littéral du texte. Il attribue toute l'histoire de la tradition à Bougainville, comme seule base d'autorité, lequel, dit-il, " avec une imagination ardente, un enthousiasme exalté, s'est peut-être laissé entraîner, " égarer par une brillante pensée. "...

Examinons plus attentivement le cours de cette tradition chez nous pour établir sa raison d'être et se prouver par elle-même dans sa continuité.

Il est évident que M. Viger, quoique demeurant à Montréal, la connaissait déjà assez bien, pour chercher à s'en enquérir au juste ; de même M. Maguire, puisqu'il dit dans sa réponse qu'un certain instinct l'avait porté, quelques années auparavant, à chercher les preu-

ves du fait " et que malgré ses efforts depuis pour rétablir sa première croyance, il n'avait pu y réussir."

Ils n'étaient pas les seuls à partager cette tradition populaire; entre autres témoins de son existence il y avait à Québec le Dr Fisher, M. de Gaspé, Mlle de Lanaudière, Mme C.-E. Casgrain, élèves des Ursulines, etc., notamment M. Faribault, comme tous ceux qui ajoutaient foi au sens de l'építaphe.

La Mère Marie-Amable Dubé de St-Ignace, née le 15 mars 1751, est entrée au noviciat des Ursulines le 12 septembre 1773 et est décédée presque nonagénaire le 27 mars 1839. Dans sa neuvième année, elle s'était rencontrée sur le passage du convoi funèbre du général Montcalm au soir du 14 septembre et avait suivi le cortège en entrant dans l'église avec une petite compagne. Nous n'entendons pas aller jusqu'à dire qu'elle ait vu ou pensé à constater alors le fait du trou de bombe, mais il n'en est pas moins vrai que dans son jeune temps, il existait des notions verbales, communément répandues, suffisantes pour autoriser, chez elle et dans le couvent, la croyance à un fait assez récent, accompagné d'une circonstance si remarquable aux funérailles et connue dans la ville par des témoins oculaires d'une chose indéniable.

Entre divers autres témoins irrécusables, l'acte mortuaire du marquis de Montcalm nomme comme présents trois chanoines de la cathédrale : Messires Resche (le chapelain des Ursulines officiant) Cugnet et Collet; M. de Ramsay, commandant de la place, et tout le corps des officiers. Notons aussi que des officiers de l'armée anglaise à leur entrée dans Québec connurent ce détail, puisque l'on en trouve la mention alors dans le journal de l'un d'eux, laquelle fut par lui communiquée à Boston peu après comme authentique.

Nous ne mentionnons tous ces témoins que comme ayant une connaissance personnelle ou orale de la tradition et de son origine, en dehors de toute preuve écrite.

Il est donc naturel que cette notion courante et certaine, ou si l'on veut, ce commencement de tradition orale, ait été admis alors dans le couvent comme vrai et continué comme tel de bouche en bouche, tant par les compagnes de la Mère St-Ignace que par elle-même.

Et s'il se fût élevé le moindre doute sur le fait relaté par les huit Mères demeurées gardiennes durant le siège, il était des plus faciles à dissiper par le témoignage de leur chapelain ⁽¹⁾ qui avait présidé à l'inhumation, et par celui de *Bon-homme* Michel, leur contre-maitre, qui avait élargi la fosse et préparé à la hâte la boîte de bois brut qui tint lieu de bière, parce que dans la consternation et l'épouvante qui dominaient en ville on n'avait pu s'en procurer une. Il est également certain que l'enterrement et tous les préparatifs ne purent avoir lieu qu'avec l'assentiment et le concours des religieuses restées gardiennes, lesquelles devinrent ainsi témoins de la sépulture près de la grille et dans le trou de la bombe.

Mais l'abbé Maguire fait un argument à l'encontre en disant que les Annales de la Maison ne mentionnent pas cette particularité de l'inhumation et qu'on y lit seulement ces mots : "*Il a été enterré dans notre église à la lueur des flambeaux*"..... Dans les circonstances c'était probablement la seule entrée qui put être faite, durant les cinq ou six jours après, par l'annaliste retirée à l'Hôpital-Général avec son registre, attendu que les religieuses avaient été forcées d'abandonner leur cloître dans le milieu de juillet précédent à cause du siège, pour se réfugier là ; et sur ce huit d'entre elles voulurent bien rester seules comme gardiennes et durent se blottir dans les caves.

Le dégat affreux causé par le bombardement qui

⁽¹⁾ Le chanoine Resche fut aumônier du monastère de 1755 à 1767. Il demeurait au séminaire de Québec et mourut le 2 avril 1770.

avait percé à jour les toits et criblé de trous le monastère, exposé qu'il était en ligne des batteries avec le château St-Louis, est décrit dans les Annales. On lit quelque part dans les rapports anglais du siège que 36,000 projectiles furent lancés sur la ville. On conçoit que l'annaliste dans ce désarroi complet de la Maison ne dût reprendre son journal qu'après la rentrée dans le cloître le 18 septembre. Il fallait s'occuper avant tout des nécessités du moment les plus urgentes ; de là probablement, pour des Mères affligées de leur ruine et très inquiètes de leur sort, la brève entrée au journal, se bornant à consigner simplement le fait, qu'on leur apprit, de la sépulture de nuit de Montcalm dans leur église ; inhumation imprévue, à laquelle elles tinrent cependant à honneur de donner leurs concours comme événement des plus mémorables pour leur communauté. C'est pourquoi nous prétendons que la simple omission du trou de bombe ne peut être considérée là comme une preuve à l'encontre ; la mention d'ailleurs en était dans le moment superflue, comme étant connue de presque tout le monde.

On a omis de même les autres circonstances remarquables de ces funérailles étranges, sans glas et dépourvues de toute pompe funèbre pour un personnage de cette distinction ; l'assistance du clergé, celle des autorités civiles et militaires, le concours du peuple, le deuil, le silence, la tristesse et la désolation générales aux obsèques ; et pas un mot de l'homme lui-même !

Il nous semble aussi que M. Maguire a confondu, ou a dû exagérer en disant que la mère St-Ignace lui aurait répété qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou d'une bombe. Cette question est improbable et nous paraît impossible sous cette forme. Car il ne faut pas confondre, comme il l'a fait, l'existence de la tradition orale ayant cours, avec celle écrite ou à prouver par témoins, tel qu'il le cherchait pour en appuyer le fondement, et nier la première parce qu'il ne trouvait pas la preuve pour remonter à la seconde.

La Mère St-Ignace, pour le moins, avait autant de connaissance de la tradition que l'abbé Maguire, le chapelain, lequel avait cru comme bien d'autres au trou de bombe.

De plus, il paraît incroyable que les dix témoins à l'intérieur du monastère, que l'on sait, puissent tous avoir omis de faire part à cette Mère St-Ignace et à leurs autres compagnes de cette particularité glorieuse et inhérente à la sépulture de Montcalm faite sous leurs yeux, dans une "fosse digne de l'honneur de nos armes".

L'abbé Maguire ne peut cependant s'empêcher de reconnaître cette tradition dans le couvent qu'il qualifie de presque nulle. Donc la Mère St-Ignace la connaissait telle quelle, tout aussi bien que lui et que tout autre ; de là à lui faire dire qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou de la bombe parce qu'elle ne pouvait lui affirmer le fait positif pour l'avoir vu ou constaté par sa connaissance personnelle, il y a une toute autre interprétation que celle qu'il en a déduite.

De plus, l'abbé Maguire, ce qui est important à noter, n'a pas pu interroger ce témoin lors de son enquête proprement dite, parce que cette mère était décédée un an auparavant. Peut-être que son témoignage aurait été différent ; car huit ans avant le décès de cette vénérable doyenne, c'est-à-dire en 1831, les Annales constatent (*Hist. Ur., vol. III, p. 9, note*) la lucidité de son entendement et de sa mémoire :

"Que de fois ne nous a-t-elle pas donné les détails de cette scène attendrissante (les funérailles de Montcalm) et encore aussi fraîche à sa mémoire, après 72 ans, qu'à l'époque où elle eut lieu ⁽¹⁾.

(1) En 1833, cette vénérable Mère St-Ignace, qui était alors âgée de quatre-vingt-deux ans, pouvait encore indiquer le lieu où le corps avait été déposé. "On voulut, (dit le P. Martin) profiter de ces souvenirs vivants pour satisfaire une légitime curiosité. En creusant, au lieu indiqué, les restes

L'abbé Maguire admet qu'il est très possible que l'on ait pris pour une tradition de la maison ou du pays la mention de la bombe faite par Smith dans son *History of Canada*.

Nous disons qu'en effet la tradition orale s'est vue confirmée dans le pays et en dehors du couvent en 1808 et en 1826 pour venir s'y raffermir parmi les religieuses à ces dates, ainsi que nous l'allons voir. Il y a juste un siècle, on lisait dans le *Courier de Québec* (Vol. II, p. 110, 1808) ce qui suit :

“ Extrait d'un curieux Magasin de Londres. ”

“ Les troupes françaises qui avaient servi en Canada sous le général Montcalm désirant faire ériger un monument à ce guerrier qui avait été tué dans le siège, ainsi que l'intrépide Wolfe, un colonel de l'armée française écrivit à l'Académie des Belles-Lettres pour avoir une épitaphe qui serait placée sur la tombe de Montcalm, dans une église de Québec; c'est ce qui occasionna la lettre suivante de M. de Bougainville, membre de l'Académie, à M. Pitt ”.

(Suit la lettre, publiée avec la réponse de Pitt et le texte de l'épitaphe, tels que paru à Londres en 1761.

Les rédacteurs du *Courier* et les lecteurs ont donc pris alors et donné connaissance au public de la mention expresse du trou de la bombe creusé pour la fosse de Montcalm. Qui dira que cette nouvelle, si intéressante pour les Ursulines, n'a pas pénétré dans leur couvent? *Le parloir d'un couvent!*... c'est presque passé en proverbe, comme endroit pour y donner et apprendre les nouvelles.

Peu après, William Smith, qui dès 1812 n'ignorait pas la tradition de la bombe dans le milieu anglais et français où il se trouvait, en sa qualité de greffier de

du héros se montrèrent bientôt. On recueillit quelques fragments de la bière et des ossements, mais ceux-ci tombaient en poussière. Il y avait une heureuse exception pour la tête, qui était parfaitement conservée et que l'on garde avec un religieux respect.”

l'Assemblée Législative du Bas-Canada, ne manquait pas, lui aussi, de consigner dans son *History of Canada*, (Cf. Vol. I, pp. 315-16; *Appendice*, note XVII, pp. 39-40) la même correspondance entre Bougainville et Pitt, de même que le texte de l'épithaphe, accompagné d'une traduction anglaise. Son ouvrage imprimé en 1815 ne fut néanmoins livré au public qu'en 1826.

La publication de ces documents éveilla l'attention et eut un certain retentissement. Il fit surgir dans Québec, sans distinction de race, un élan de patriotisme pour honorer conjointement la mémoire de Wolfe et Montcalm. Et, en effet, l'année suivante, les citoyens de la ville ayant à leur tête l'auteur de cette noble pensée, le gouverneur lord Dalhousie, et ayant pourvu avec lui au coût, posèrent la première pierre du beau monument érigé dans le jardin du Fort, à la mémoire des deux héros. La cérémonie imposante s'en fit au milieu d'un grand concours des citoyens les plus respectables de la ville. Cf. *Hawkins, New Picture of Quebec*, p. 267 et suivantes.

Ce monument était à peine terminé que Lord Aylmer, animé du même sentiment que son prédécesseur, plaçait sur la tombe de Montcalm la belle inscription gravée sur marbre :

HONNEUR

▲

MONTCALM

LE DESTIN EN LUI DÉROBANT

LA VICTOIRE

L'A RÉCOMPENSÉ PAR UNE

MORT GLORIEUSE.

L'année suivante il érigeait sur les Plaines d'Abraham à l'endroit où Wolfe expira, une colonne tronquée avec la laconique et spartiate inscription :

HERE DIED WOLFE VICTORIOUS.

Après ces diverses données est-il raisonnable d'affirmer que toute la communauté des religieuses Ursulines et tout notre peuple soient demeurés ignorants de ces publications qui proclamaient l'idée de la fosse de Montcalm dans un trou de bombe. Ces Dames appartenant à un corps enseignant, il s'ensuit que l'ouvrage de Smith, la première histoire du Canada écrite en langue anglaise, a dû pénétrer dans le couvent. En ce cas, est-il croyable que les religieuses et la Mère St-Ignace en particulier, depuis 1808, 1826 à 1839, n'aient pas pris connaissance d'une assertion publique dans tout Québec, et mise au jour sous les yeux de tout le monde, sur un fait intéressant spécialement toute leur communauté ?

C'est pourquoi nous disons que la tradition orale chez les religieuses, a reçu dans ces diverses occurrences une pleine confirmation, et qu'elles n'ont pas trouvé là une occasion de l'y faire naître, comme semble l'indiquer l'abbé Maguire, puisqu'elle avait dès lors "des airs de véracité que le temps n'a pu faire disparaître."

Usant de réserve, M. l'abbé Gosselin dit en conclusion avoir voulu exposer simplement le pour et le contre de cette tradition, laissant au lecteur le soin de juger. Nous allons imiter son exemple en concluant comme lui et en disant à nos compatriotes qu'il leur appartient de décider si oui ou non nous devons conserver ce lustre guerrier et glorieux que la fortune des armes est venue d'elle-même faire briller sur la tombe de Montcalm.

APPENDICE

Le texte de l'épithaphe sur la tombe de Montcalm ne saurait être trop connu. Nous le donnons ici avec la traduction française qui se trouve dans Dussieux, p. 466 ; ce sera le complément du dossier.

HIC JACET.

Utroque in orbe æternùm Victurus,
LUDOVICUS JOSEPHUS DE MONTCALM GOZON,
Marchio Sancti Verani, Baro Gabriaci,
Ordinis Sancti Ludovici Commendator,
Legatus Generalis Exercituum Gallicorum.

Egregius et Cives et Miles,
Nullius Rei appetens, præterquam veræ laudis,
Ingenio felici et litteris exulto,
Omnes Militiæ gradus per continua decora emensus,
Omnium belli Artium, temporum, discriminum
gnarus,

In Italiâ, in Bohemiâ, in Germaniâ,
Dux Industrius ;

Mandata sibi, ita semper gerens, ut majoribus
par haberetur.

Jam clarus periculis,

Ad tutandum Canadensum Provinciam missus,
Parvâ Militum manu, Hostium copias, non semel
repulit :

Propugnacula capit viris armisque instructissima,
Algoris, inediæ, vigilarum, laboris patiens,
Suis unicè prospiciens, immemor sui,
Hostis acer, Victor Mansuetus.

Fortunam virtute, virium inopiam, peritiâ
Et celeritate compensavit,

Imminens Coloniæ Fatum et consilio et manu per
quadriennium sustinuit.

Tandem ingentem exercitum Duce strenuo et
audaci,

Classemque omni bellorum mole gravem,
Multiplici prudentiâ, diù ludificatus,

Vi pertractus ad dimicandum,

In primâ acie, in primo conflictu, vulneratus,
Religioni, quam semper coluerat, innitens,
Magno suorum desiderio, nec sine hostium
mœrore extinctus est.

Die XIV. Septem. A. D. M. DCC. LIX.

Ætat. XLVIII.

Mortales optimi Ducis exuvias, in excavatâ humo,
Quam Globus bellicus decidens, desiliensque
defoderat,
Galli lugentes deposuerunt
Et generosæ Hostium fidei commendârunt.

INSCRIPTION FUNERAIRE DU MARQUIS
DE MONTCALM.

Ici repose,
pour vivre éternellement dans la mémoire des deux mondes,
Louis Joseph de Montcalm Gozon,
marquis de Saint-Véran, baron de Gabriac,
commandeur de l'ordre de Saint-Louis,
lieutenant général dans les armées françaises,
citoyen éminent, militaire distingué,
qui jamais n'aspira qu'à la seule vraie gloire,
doué d'un génie également heureux et cultivé,
promu successivement à tous les grades par son mérite,
consommé dans toutes les connaissances de l'art militaire ;
grand capitaine,
en Italie, en Bohême, en Allemagne,
s'acquittant toujours de ses fonctions comme un homme
d'en remplir de plus hautes ; [capable
illustre déjà par les dangers qu'il avait affrontés,
et envoyé à la défense du Canada,
avec une poignée de soldats il repoussa plus d'une fois
des ennemis nombreux ;
il s'empara de places garnies de soldats et d'un matériel puis-
Endurci au froid, à la faim, aux veilles, aux fatigues, [sant.
plein de sollicitude pour ses soldats, jusqu'à l'oubli de lui-
ennemi redoutable, vainqueur magnanime, [même,
il suppléa
à la fortune par le courage, et au nombre d'hommes par
et l'activité. [l'habileté
Pendant quatre ans il a retardé par ses conseils et sa valeur
la chute imminente de la colonie.
Enfin, après avoir longtemps déjoué par toutes les ressources
de sa prudence

une armée nombreuse, commandée par un général intrépide
et une flotte chargée de munitions, [et hardi,
mis dans la nécessité de combattre,
il tomba blessé au premier rang et au premier choc.
Fortifié par la religion, qu'il avait toujours pratiquée,
il mourut,
au grand regret des siens et au regret même de ses ennemis,
le 14 septembre de l'an du Seigneur 1759,
à l'âge de quarante-huit ans.
Les Français en pleurant
déposèrent dans la fosse, qu'une bombe en éclatant avait
les restes de leur brave capitaine, [creusée,
et les confièrent à la loyauté d'un ennemi généreux.

Il ne faut pas laisser croire que le marbre placé dans l'église des Dames Ursulines soit celui annoncé par de Bougainville. Si toutefois l'envoi en fut fait, il n'est jamais parvenu à destination sans qu'on sache pourquoi. Bougainville étant parti ensuite pour ses lointains voyages sur mer ne paraît plus s'en être occupé, ni personne après lui, son projet en resta là.

Ce ne fût qu'au bout d'un siècle, grâce au patriotisme et à la générosité de feu M. Faribault, notre distingué bibliophile, et de ses amis, que le projet fut repris par son initiative et accompli par lui au centenaire du 14 septembre 1859, lequel devint un hommage solennel et national à la mémoire du héros.

L'inauguration de l'épithaphe, gravée sur marbre à Québec par ses soins, fut faite avec une imposante cérémonie funéraire, présidée par M^{sr} Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse de Québec, et l'oraison funèbre fut prononcée par le R. P. F. Martin, S. J., devant le crâne de Montcalm exposé régulièrement sur un catafalque sous un globe de cristal.

P.-B. CASGRAIN

VIENT DE PARAITRE

Par la lutte et par l'amour

NOUVELLE DE TEMPERANCE

Par le R. P. HUGOLIN, O. F. M.

1 ex. 5 cts; 12 ex. 55 cts; 50 ex. \$2.00;
100 ex. \$3.50.

En vente à la Maison Sainte-Elizabeth, 29, avenue
Seymour, Montréal, et à la Maison Sainte-Marguerite,
Candiac, près Québec.

VIENT DE PARAITRE

Histoire de la paroisse de Saint - Malachie

— par —

M. L'ABBE JULES KIROUAC

PRIX : \$1.00

S'adresser à l'auteur, à Saint-Malachie, comté de
Dorchester.

VIENT DE PARAITRE

Pierre Bédard

et ses fils

— par —

N.-E. DIONNE

—
PRIX : \$0.50
—

S'adresser à l'auteur,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
QUÉBEC.
